

 [Formation des professionnels \(Reco 2\) : actualisation 2024 - IHAB \(i-hab.fr\)](#)  
et [Outils pour implanter la démarche - IHAB France \(i-hab.fr\)](#)

**Veiller à ce que tous les professionnels de l'équipe possèdent les compétences nécessaires pour mettre en œuvre la politique IHAB**

## Recommandation 2

**Document élaboré avec le soutien financier de Santé publique France**

L'**Initiative Hôpital Ami des Bébés (IHAB)** est une démarche qualité qui nécessite des compétences sur lesquelles doivent se concentrer les formations organisées.

Les critères à atteindre sont décrits dans le référentiel avec formulaire d'auto-évaluation.

### 1. Avant une première évaluation IHAB

Une fois rédigée et validée, la **politique** IHAB du service doit être remise à tous les soignants de l'équipe qui doivent la lire et la mettre en pratique.

Les responsables des services transmettent à chaque professionnel, une **information explicite** sur la politique IHAB du Pôle, et lui demandent de la mettre en pratique.

- **La formation de base**

Pour une équipe en démarche, la formation de base permet de souder l'équipe autour du projet. Pour que cette formation apporte le changement souhaité dans les pratiques, elle doit être obligatoire, concerner toutes les catégories professionnelles sans exception et traiter de tous les points à connaître.

La formation de base des « **soignants réguliers** » dure environ **20 heures**.

Les « **soignants occasionnels** » reçoivent une formation courte adaptée à leur fonction.

Les « **non-soignants** » reçoivent une information sur l'IHAB adaptée à leur fonction.

Les modalités de la formation sont décrites dans le "Plan de développement des compétences IHAB" (cf. point 3)

- **La pratique clinique accompagnée**

Pour une primo-évaluation, l'organisation d'une pratique clinique accompagnée tient lieu de vérification des compétences pour chaque **soignant régulier**. (cf. "[IHAB pratique clinique accompagnée](#)")

### 2. Entre chaque réévaluation IHAB

Dès l'obtention de la première labellisation, une **vérification des compétences** de chaque « **soignant régulier** » est mise en place et permet de cibler les **modules de formation nécessaires**. Les modalités pratiques en sont décrites plus en détail dans le document : "Organisation de la vérification des compétences".

Dès son arrivée, un **nouveau professionnel** reçoit une information sur la démarche IHAB du Pôle. Les responsables du service lui remettent la politique IHAB du service et lui demandent de la mettre en

# Organisation Formation IHAB

pratique. S'il s'agit d'un "soignant régulier", ses compétences sont vérifiées et il bénéficie, si besoin, de modules de formation ou d'une formation de base.

Cette vérification des compétences est souhaitable mais non obligatoire pour les "soignants occasionnels". Les soignants occasionnels peuvent aussi bénéficier de courts modules de formation.

La formation de base n'est pas obligatoire et devient un outil parmi d'autres. S'il y a un fort taux de renouvellement de professionnels, elle peut être souhaitable.

### 3. Un plan de développement des compétences IHAB à rédiger ([lien](#))

Les responsables de l'équipe rédigent le **plan de développement des compétences IHAB des professionnels** de la maternité et/ou du Pôle dans le cadre de la démarche qualité IHAB.

Ce document n'est pas la copie du programme des organismes de formation sollicités. Il décrit :

- Pour une première évaluation, l'organisation des formations de base et de la pratique clinique accompagnée
- Pour une réévaluation, l'organisation de la vérification des compétences et des modules de formation mis en place.

### 4. Les outils proposés par IHAB France

IHAB-France vous propose plusieurs outils ([Outils pour implanter la démarche - IHAB France \(i-hab.fr\)](#)) :

#### 1/ Outils pour l'organisation et la traçabilité des formations pour une primo-évaluation :

- [IHAB Organisation formation 2024](#)
- [IHAB Plan développement compétences 2024 \(document type à compléter\)](#)
- [IHAB Pratique Clinique Accompagnée \(PCA\) avec fiches de traçabilité individuelles 2024](#)
- [IHAB Liste formations, en lien direct avec la démarche IHAB 2024](#)
- [IHAB Relevé nominatif formations et vérif compétences 2024](#)
- [IHAB Récap formation et vérif compétences par catégorie professionnelle 2024](#)

#### 2/ Outils pour l'organisation et la traçabilité de la Vérification des Compétences entre les évaluations :

- [IHAB Organisation Vérif Compétences 2024](#)
- [IHAB Plan développement compétences 2024 \(document type à compléter\)](#)
- [IHAB Fiche individuelle Vérif Compétences 2024](#)
- [IHAB Liste formations et vérif Compétences 2024](#)
- [IHAB Relevé nominatif formations et vérif compétences 2024](#)
- [IHAB Récap formation et vérif compétences par catégorie professionnelle 2024](#)

#### 3/ Outils de vérification des compétences des soignants (adaptés de l'OMS) :

- [IHAB Référentiel Vérif Compétences 2024](#)
- [IHAB QCM sans réponses](#) et [QCM avec réponses 2024](#)
- [IHAB Etudes de cas 2024](#)
- [IHAB Grilles d'observation 2024](#)

# Organisation Formation IHAB

Les documents suivants sont à transmettre 4 mois avant l'évaluation :

- Le plan de développement des compétences IHAB
- Le récapitulatif de la formation par catégorie professionnelle (primo-évaluation) ou récapitulatif de la vérification des compétences (réévaluation)

À l'arrivée des évaluateurs, sont à mettre à disposition :

- La liste des formations (et la liste des outils de vérification des compétences et de formation si réévaluation) ;
- Le relevé nominatif de formation (et le relevé nominatif de vérification des compétences et de formation si réévaluation) ;
- Les fiches individuelles de pratique clinique accompagnée (ou les fiches individuelles de vérification des compétences si réévaluation).

Ces documents ne doivent pas être transmis avant l'évaluation car ils sont nominatifs.

## FORMATIONS PROPOSEES PAR IHAB France :

IHAB-France propose des **formations** sur la démarche qualité IHAB (argumentaire scientifique, critères IHAB, mise en place du projet) :

- Formations IHAB à Paris destinées aux équipes de maternité et néonatalogie en démarche vers le label, sur deux jours consécutifs (proposées 2 à 3 fois/an)
- Formations IHAB organisées en région avec les Réseaux de Périnatalité, destinées à toutes les équipes de maternité et de néonatalogie (sensibilisées ou non à cette démarche qualité), afin de créer une dynamique régionale.

Ces journées de formation peuvent s'intégrer dans le plan de développement des compétences, mais elles ne sont pas comptabilisées comme formation de base. Pour les programmes et les dates de formation, consulter [Formations proposées par IHAB France - IHAB \(i-hab.fr\)](http://i-hab.fr)

***Pour plus de détails sur les formations préconisées pour l'IHAB au niveau international en 2018, vous pouvez consulter les références OMS et Unicef :***

*Section 3 : Breastfeeding Promotion and Support in a Baby-friendly Hospital, a 20-hour course for maternity staff (3.1 and 3.2 Guidelines for Course Facilitators, 3.3 Slides for the Course)*

## Annexes : Tableaux à remplir pour les formations

*(Exemples en italique)*

❖ Liste des formations en rapport direct avec la démarche IHAB ([lien](#)) :

Exemples					
LISTE DES FORMATIONS EN RAPPORT DIRECT AVEC L'IHAB					
N° réf.	Thème	Dates	Nom du formateur/organisme	Contenu <i>si formation longue, renvoyer au programme détaillé</i>	Durée
A1	<i>Politique IHAB</i>	<i>dans les 15 jours pour les nouveaux arrivants</i>	<i>SF IBCLC du service</i>	<i>état d'esprit du label au regard des 12 recommandations inscrites dans la politique</i>	<i>1h</i>
A2	<i>Allaitement maternel, rythmes et besoins de tous les nouveau-nés</i>	<i>3j</i>	<i>organisme de formation et/ou référents compétents selon les thèmes</i>	<i><b>Formation de base indispensable</b> pour tous les soignants réguliers (lors d'une primo-évaluation +/- lors des réévaluations après vérification des compétences)</i>	<i>21h réparties en 3 fois 7h</i>
A3	<i>formation interne à thèmes</i>	<i>1er jeudi du mois</i>	<i>SF IBCLC du service</i>	<i>exemples de thèmes: observation d'une tétée, compléments, alimentation artificielle, Code OMS,...</i>	<i>1h par thème</i>
A4	<i>Formation IHAB pour soignants occasionnels</i>	<i>1 fois par trimestre</i>	<i>Référentes IHAB</i>	<i>diaporama présentation démarche IHAB + approfondissement reco 4 et 12 + échanges sur rôle concret dans la démarche de chaque catégorie professionnelle</i>	<i>2h</i>
...	...	...	...	...	...

# Organisation Formation IHAB

- ❖ Liste des outils de vérifications des compétences mis en place par l'équipe ([lien](#)) :

Exemples						
LISTE DES OUTILS DE VERIFICATION DES COMPETENCES						
N° réf.	Thème	Dates	Nom du formateur/organisme	Contenu <i>si formation longue, renvoyer au programme détaillé</i>	Points à connaître abordés (cf Référentiel de vérification des compétences)	Durée
P1	<b>Ateliers Pratique clinique</b>	un fois par mois	Référents IHAB	<b>selon les besoins</b> : atelier jeu de rôle "Situation de demande de compléments"; atelier expression manuelle; atelier mise en place de tire-lait; atelier "Communication",...		2h
P2	<b>Pratique clinique au lit des patientes</b>	Une fois par mois (et au fil de l'eau dès que l'activité le permet et que des situations se présentent)	En binome	Avec support "Fiche de Pratique Clinique Accompagnée" et/ou OVC Grille d'observation : installation en peau à peau, observation d'une tétée complète et accompagnement, expliquer et montrer expression manuelle, expliquer et montrer la préparation d'un biberon,...		
P3	<b>Auto-questionnaire</b>	1 fois par an	En interne, en individuel (résultats colligés par encadrement)			30mn
P4	<b>Etudes de cas</b>	Tous les 2 mois	Référents IHAB	Situation de don de complément; Peau-à-peau et césarienne; situation de séparation mère-bébé...		1h30
P5	<b>Auto-questionnaire Code OMS</b>	1 fois par an	En interne, en individuel (résultats colligés par encadrement)	Code OMS	1; 2; 3; 4; 5	20mn
...	...	...	...	...		...

- ❖ Fiche individuelle vérification des compétences ([lien](#)) :

FICHE INDIVIDUELLE DE VERIFICATION DES COMPETENCES														
<i>exemple de remplissage</i>														
<b>NOM :</b> OMS <b>PRENOM :</b> Victoire <b>FONCTION :</b> Sage-femme <b>SERVICE :</b> Maternité (tous secteurs) <i>Exemple de remplissage</i>														
Date de vérification des compétences	Outil utilisé pour la vérification des compétences	Commentaires	Compétence maîtrisée Oui/Non	Points à revoir	Action corrective (si besoin)									
					A1	A2	A3	...			P1	P2		
29/11/2023	P6	QCM n°30 à 34	Non	conservation lait artificiel			X							
28/12/2023	P2	explication et démonstration expression manuelle	Oui											

# Organisation Formation IHAB

- ❖ Relevé nominatif de formation et de vérification des compétences des soignants ([lien](#)) :

Exemple de remplissage																		
Nom de l'établissement : CH IHAB Service : Maternité			RELEVÉ DES HEURES DE FORMATION DES SOIGNANTS (Formation de base ou formation adaptée après vérification des compétences) Cocher la référence de la formation (cf tableau Liste des Formations) Document à remettre aux évaluateurs uniquement lors de l'évaluation IHAB sur site						Nombre total d'heures de Formation (primo évaluation)		Vérification des compétences PRATIQUE CLINIQUE ACCOMPAGNÉE (primo évaluation) ou VÉRIFICATION DES COMPÉTENCES (ré évaluation) Cocher la référence (cf Liste PCA et Vérif Compétences)			Vérification des compétences faite 1=oui 0=non				
Nom prénom	Catégorie professionnelle	date arrivée	< 6 mois	> 6 mois	unité	A1	A2	A3	...	heures	P1	P2	P3	P4	P5	...	...	
OMS Victoire	Sage-femme	avr-10		X	fous secteurs	1	21			22	x	x						1
UNICEF Bénédicte	IDE/IDDE	nov-23	X		UK	1	0			1	x		x					1
SANTÉ Bernadette	AS/AP	janv-24	X		maternité			1		1								0
	Cadre									0								0
										0								0
										0								0
										0								0
										-								-


- ❖ Récapitulatif de la formation et de la vérification des compétences par catégorie professionnelle ([lien](#)) :

En cas de Primo-évaluation :

Exemple de remplissage						
Nom de l'établissement et service : CH IHAB Service Maternité			RECAPITULATIF DE LA FORMATION ET VERIFICATION DES COMPETENCES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE			
date :						
Soignants réguliers						
Catégorie professionnelle	Nombre	Nombre (n) présence > 6 mois	nombre (f) formation de base > 20h	% formés f/n x 100	Nombre de personnes ayant bénéficié de la vérification des compétences (PCA)	% de professionnels dont les compétences ont été vérifiées
Médecins (Internes non compris)	10	9	5	55,6%	3	33,3%
Sages-femmes (y compris cadres)	30	25	22	88,0%	23	92,0%
Puéricultrices / IDE (y compris cadres)				#DIV/0!		#DIV/0!
AP / AS du Pôle				#DIV/0!		#DIV/0!
<b>Totaux</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>79,4%</b>	<b>26</b>	<b>76,5%</b>
Soignants occasionnels						
Catégorie professionnelle	Nombre	Nombre (n) présence > 6 mois	nombre (f) formation adaptée	% formés f/n x 100	Nombre de personnes ayant bénéficié de la vérification des compétences	
Anesthésistes	11	8	6	75,0%	3	

< > Primo-évaluation Réévaluations +

## En cas de Réévaluation :

					
<h1>Réévaluations</h1>					
Exemple de remplissage					
Nom de l'établissement et service : CH IHAB					
Service Maternité					
date :					
Soignants réguliers					
Catégorie professionnelle	Nombre	Nombre (n) présence > 6 mois	Nombre de personnes ayant bénéficié de la vérification des compétences	% de professionnels dont les compétences ont été vérifiées	
Médecins (Internes non compris)	10	8	3	37,5%	
Sages-femmes (y compris cadres)	30	30	23	76,7%	
Puéricultrices / IDE (y compris cadres)				#DIV/0!	
AP / AS du Pôle				#DIV/0!	
<b>Totaux</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>26</b>	<b>68,4%</b>	
Soignants occasionnels					
Catégorie professionnelle	Nombre	Nombre (n) présence > 6 mois	Nombre de personnes ayant bénéficié de la vérification des compétences (souhaitable mais non obligatoire)	nombre (f) formation adaptée (si besoin)	% formés (si besoin) f/n x 100
Anesthésistes	11	5	2	2	40,0%
Psychologues	3	3	1	1	33,3%
					#DIV/0!
					#DIV/0!
< >		Primo-évaluation	Réévaluations	+	